

Législature 2020-2025
Désignation au sein des commissions

Vu l'article 10 de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984

Vu les articles 79 et suivants du règlement du Conseil municipal, en particulier l'art. 81, al. 2

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 19 octobre 2021

A DESIGNE

Par 23 pour et 1 abstention (24 votants)

le Conseiller municipal suivant pour faire partie des commissions permanentes constituées en son sein :

Commissions	Nouvelle titulaire (titre, prénom, nom)	Ancienne titulaire (titre, prénom, nom)
Finances et Administration (FA)	Monsieur Maxime Cabot (membre)	Madame Catherine Dupasquier

Le Secrétaire
du Conseil municipal

Lionel-Pierre Rossini

Le Président
du Conseil municipal

Guillaume Zufferey